



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du 23 juin 2025

Date de la convocation : 17 juin 2025

| NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | | | |
|--|-----------------|--------------------|----------------|
| <i>En exercice</i> | <i>Présents</i> | <i>Représentés</i> | <i>Absents</i> |
| 33 | 19 | 11 | 3 |

L'an deux-mille-vingt-cinq

Et le vingt-trois juin à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

| | | |
|-------------------------------|-----------------|-----------------------------|
| Pascal SIMONETTI | donne pouvoir à | Luc FERRY |
| Cédric OLIVIER | donne pouvoir à | Mireille MARIANELLI-SCHAERS |
| Charles DE LAURENS DE LACENNE | donne pouvoir à | Blandine GOMARD-JACQUET |
| Malauray TORRES | donne pouvoir à | Hélène NICOLAS |
| Michèle VENET-LELOUP | donne pouvoir à | Nicolas SAETTLER |
| Nicolas LIGIER | donne pouvoir à | Claude BETRANCOURT |
| Véronique JIMENEZ | donne pouvoir à | Nicole DAVICO-MELEK |
| Nathalie FRAZAO | donne pouvoir à | Nathalie CANO-MAIREVILLE |
| Nasma BOUTERA | donne pouvoir à | Christophe AUBERT |
| Christine LANFRANCHI | donne pouvoir à | Olivier BARRAU |
| Hélène HENRI | donne pouvoir à | Gabriel PICH |

Absents : Sophie LE METER, Renaud PIOLINE, Sébastien LACOFFE

Secrétaire de séance : Madame Nicole DAVICO-MELEK

Procès-verbaux des conseils municipaux des 26 mai et 2 juin 2025 : Le conseil municipal décide de reporter la validation des PV lors de la prochaine séance afin d'y apporter les modifications demandées.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je vous propose que l'on observe une minute de silence pour Mme BŒUF.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est ce qui est à l'ordre du jour Madame GARELLO, laissez-moi lire l'ordre du jour, après vous interviendrez, je sais bien que vous essayez de me couper.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je voudrais que l'on associe Yves ROCA qui était employé municipal à la minute de silence ...

Inaudible

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

Laisse-là parler, elle peut parler quand même

Intervention de Monsieur le Maire

Mais vous n'avez pas le droit à la parole, merci Monsieur FREYNET

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Un peu de dignité, je vous en prie, tous là.

Minute de silence en hommage à la conseillère municipale Madame Mireille BŒUF.

Intervention de Madame Hélène HENRI

Monsieur le Maire, est-ce que je peux prendre la parole deux minutes s'il vous plaît ?

Au-delà de ce que disait Vesselina GARELLO et ce à quoi je m'associe, j'ai compris de quoi elle voulait parler, je voudrais dire deux mots : cette minute de silence était un effet la moindre des choses que l'on pouvait faire en conseil municipal pour honorer la mémoire de Mireille BŒUF. Pour autant au nom du groupe USM que je suis la seule à représenter ici, je tiens à renouveler mon mécontentement, mon indignation suite à notre discussion mercredi soir parce que vous avez refusé que l'on fasse un hommage Républicain devant la mairie, pour elle : On ne mélange pas les obsèques religieuses et l'hommage Républicain, je le rappelle, car c'est ce que vous m'avez demandé : « tu n'as qu'à le faire à l'église ». Je ne rappellerai pas tout ce qu'on se dit à ce sujet c'est tellement ridicule.

C'était hors de question, nous avons juste envie quelques élus d'ici et d'ailleurs et moi-même de lui rendre hommage pour ce qu'elle a fait et bien fait et qu'elle aurait fait encore pour et dans la commune : c'était légitime et normal du coup que ce ne soit pas vous. Comment dire, c'était une évidence, même si, vous êtes le maire de tout le monde comme vous me l'avez dit, que vous avez été élu démocratiquement, que je sache Mireille et moi aussi.

A ce titre-là, j'avais autant de droit que vous pour le faire si tant est que ce soit un droit alors que je pense que c'est un devoir. Maintenant, je dirais aussi il me semble que pour faire un hommage républicain ou autre à quelqu'un il faut l'apprécier, l'aimer et sans doute le respecter alors si on

coche toutes les cases on peut le faire, sans quoi, il vaut mieux s'abstenir. Il me semblait juste que pour le coup ce n'était pas forcément votre place on se sera contenté d'un non, chacun appréciera. De mémoire, vous n'avez jamais refusé pour d'autres : c'est encore un privilège réservé à Mireille, on va le prendre comme cela.

Vous n'avez pas fait l'hommage Républicain à Monsieur LANFRANCHI, à Monsieur Laurent MARTIN et là, aucune polémique. Quand vous l'avez fait pour d'autres c'était à la demande ou avec l'accord de la famille, là ce n'était pas le cas et cela n'aurait pas été compris. C'est bien triste et cela montre à quel point tant de gens sont capables d'écrire des choses ou de tenir des propos sur des défunts alors qu'ils les ont méprisés tout au long ou presque de leur vie. Tout cela, juste pour leur intérêt, pas celui de l'autre ni même de la ville.

J'en aurai fini sinon j'en dirai trop et ce ne serait pas la peine. Je ne resterai pas au conseil municipal aujourd'hui ; je confie ma procuration à un membre de l'opposition pour me représenter. Je ne vais pas assister à ce qui suit, c'est encore un peu difficile pour moi. Merci.

Je donne ma procuration à Gabriel PICH.

Intervention de Monsieur le Maire

Quelques mots bien que cela me paraisse un peu déplacé, mais je tiens quand même à expliquer ce qui s'est passé. Lorsque j'ai appris la disparition de Mireille BCEUF, j'ai proposé de faire une publication pour lui rendre hommage. La famille a souhaité que je n'intervienne pas et donc j'ai respecté sa volonté : je n'ai rien publié sur aucun support quant à sa disparition. Lorsqu'on est arrivé la veille au soir des obsèques, on m'a dit : « Demain, on va faire un hommage Républicain ». Et bien, un hommage Républicain, c'est au nom pas d'une personne, pas d'une majorité ni au nom d'une opposition, c'est au nom de la ville. A partir du moment où on souhaite que le maire n'intervienne pas, on ne fait pas un hommage Républicain au nom de la ville. Donc j'ai dit simplement comme cela avait été fait pour Horace LANFRANCHI. Didier BREMOND est intervenu dans l'église et j'ai dit tous ceux qui veulent intervenir peuvent très bien intervenir dans l'église mais on n'a pas à faire un hommage Républicain sans le Maire, ce n'est pas pour moi mais c'est quelque chose qui est complètement anormal.

Je tenais quand même à me rendre aux obsèques et je tiens par la même occasion puisque l'occasion vous m'avez donné à dire que si je suis sorti de la Basilique, c'est parce que la famille ne souhaitait pas que j'y reste non plus au moment des obsèques donc je suis sorti et j'ai tenu à faire aucune polémique autour de tout cela parce que je pense que c'est déplacé.

Maintenant, on va s'arrêter là parce que ce n'est pas le lieu pour faire une polémique et se servir encore de tout cela.

On va passer à l'ordre du jour : c'est l'approbation des séances du 26 mai et du 2 juin 2025 pour lesquelles nous avons reçu une observation d'ailleurs de Madame Michèle VENET qui n'est pas là qui souhaitait que l'on rajoute sur le compte rendu, les noms de ceux qui s'étaient abstenus ou qui avait voté contre les délibérations, si j'ai bien suivi parce que je n'ai pas son texte là.

On ne l'a pas fait depuis vendredi par contre, il y a deux possibilités : soit on vote les comptes rendus tel qu'ils vous ont été envoyés et on rajoutera les noms de ceux qui se sont abstenus et qui ont voté contre ou alors, on reporte l'approbation des deux comptes-rendus pour la prochaine séance.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur maire, je souhaite le report de l'approbation : on doit avoir un document réel lorsqu'on l'approuve c'est le premier point. Le deuxième point, vous avez oublié de signaler une absence dans ce dans ce compte-rendu : c'est la présence de notre collègue Mallauray TORRES qui était présente et qui est marquée comme absente du conseil municipal alors qu'elle était présente pendant toute la durée.

Intervention de Monsieur le Maire

Tout le monde est d'accord pour que l'on reporte les comptes rendus des deux séances à la prochaine séance du Conseil.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour la première des délibérations relative à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, suite à la disparition de Mireille BŒUF.

La suivante sur la liste sur laquelle elle figurait est Madame Anne-Marie LAMIA qui est ici donc, je vous propose de prendre place parmi nous et d'être installée de façon officielle : membre de ce conseil municipal.

26 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- De prendre acte de l'installation de Madame Anne-Marie LAMIA en qualité de conseiller municipal
- De prendre acte que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal :

- PREND ACTE de l'installation de Madame Anne-Marie LAMIA en qualité de conseiller municipal
- PREND ACTE que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

27 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire l'article L2121-14 précise que dans les séances où le compte administratif est approuvé, on élit un président de séance.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est prévu.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Non c'est d'ores et déjà, la séance est démarrée.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est prévu. Pour la délibération, si vous lisez bien l'ordre du jour

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Mais la parole n'est pas à Monsieur BETRANCOURT mais au président de séance.

Intervention de Monsieur le Maire

Si vous lisez bien l'ordre du jour, la délibération numéro 28 c'est la délibération relative à l'élection du président de séance pour l'examen du compte administratif comme nous le demande de la loi. Ce n'est pas pour l'ensemble de la séance, c'est pour la délibération sur le compte administratif donc avant nous examinons le compte administratif, je demanderai à ce que

Intervention de Monsieur PICH

Relisez l'article L2121-14

Intervention de Monsieur le Maire

C'est le compte de gestion, pas le compte administratif, Monsieur PICH, donc Monsieur BETRANCOURT vous avez la parole pour le compte de gestion.

Intervention de Monsieur BETRANCOURT

Effectivement, nous aurons le temps de débattre et d'échanger sur le compte administratif ultérieurement là il s'agit uniquement d'approuver le compte de gestion et je vous rappelle qu'il est établi et dressé par le receveur. Il est accompagné vous avez eu tous les éléments des étapes de développement, des comptes et il question de simplement déclarer que ce compte de gestion qui vous a été remis, qui est dressé de façon indépendante par le receveur, on parle bien de l'exercice 2024, de certifier donc il est visé, certifié conforme par l'ordonnateur et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2024, et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a ni erreur ni omission,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- de déclarer que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

28 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF

Intervention de Monsieur le Maire

Il s'agit maintenant de l'élection du président des séances pour l'examen du compte administratif donc je propose Blandine GOMART-JACQUET pour me remplacer pendant l'examen de ce compte administratif, pour présider la séance car comme la loi l'impose, je sortirai au moment du vote et je ne peux mener les débats. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Oui, je présente la candidature de Nicolas SAETTLER au nom de nos groupes.

Intervention de Monsieur le Maire

Il n'y en a pas d'autres donc je soumetts les deux candidatures au vote.

Donc c'est Monsieur SAETTLER qui préside la séance.

Monsieur le Maire propose d'élire un président de séance.

Le groupe « Démocratie et Transparence pour Saint Maximin » propose la candidature de Monsieur Nicolas SAETTLER.

Le groupe « Notre seul parti c'est Saint Maximin » propose la candidature de Madame Blandine GOMART-JACQUET.

Le conseil municipal délibère pour nommer un Président de séance.

Pour la candidature de Monsieur Nicolas SAETTLER :

Pour : 13 (Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Malaury TORRES, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Nathalie FRAZAO, Jacques FREYNET, Christian LOMBARD, Hélène HENRI)

Pour la candidature de Madame Blandine GOMART-JACQUET :

Pour : 12 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER,

Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA)

Ne prend pas part au vote : 5 (Christine LANFRANCHI, Olivier BARRAU, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMLA).

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

- *DESIGNE Monsieur Nicolas SAETTLER comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2024 / Budget principal de la Commune*

29 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 /BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Excusez-moi mais il faut que Monsieur le maire quitte la salle.

Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT

Non, c'est pour le vote pas pour le débat.

Intervention de Monsieur Nicolas SAETTLER

Non, le Maire reste pour le débat et il quittera pour le vote.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Monsieur BETRANCOURT, vous êtes vraiment un bon petit soldat et malgré votre enthousiasme je ne suis pas convaincue par les finances de la commune et sur la pertinence de ses comptes.

Tout d'abord, parce que ce compte administratif est très surprenant : on s'imaginait qu'il serait déficitaire au vu des pleurs de Monsieur DECANIS lorsque les ventes de terrains municipaux ont été rejetés.

Mais pas du tout, les comptes affichent donc comme vous l'avez indiqué un excédent de 749 000 € sur l'exercice en fonctionnement et un 1 237 000 € en investissement. Lorsqu'on ajoute donc les restes à réaliser, on intègre les résultats reportés des années précédentes cela nous donne le chiffre bien rond de 2 millions et demi d'euros d'excédent. Alors oui, on ne comprend pas comment vous pouvez disposer d'une telle somme et prétendre qu'il n'y a pas d'argent pour les écoles, qu'il n'y a pas d'argent pour les chemins communaux, pas d'argent pour réparer la piscine municipale, pas d'argent pour nos associations. Mais quand on regarde de près, on constate que les restes à réaliser en recette c'est-à-dire les recettes certaines qui se rattachent à l'exercice comptable sont souvent reportées d'années en années parfois depuis 2020. C'est le cas de la DETR 2018 pour le complexe sportif pour un montant de 105 000 € ou de la subvention pour les fouilles archéologiques de ce même projet de 75 000 € ou encore 100 000 € du département du Var pour l'Université du Temps Libre, des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour le complexe sportif de 100 000 € et 25 000 € de la Ligue de football, 146 000 € de la Région depuis 2 ans, 43 000 € de l'ANS pour le terrain de basket. Au passage, je pose la question : est-ce qu'il a été homologué ? parce qu'il y avait un souci pour que cette subvention soit réellement perçue, 333 000 € de subvention de la Région et de la DRAC pour le cœur de la Basilique.

Donc des recettes que vous reportez comme étant certaines à percevoir sur l'année tous les ans d'année en année depuis parfois plus de 5 ans, donc sur les 1 600 000 € de recettes à percevoir en reste à réaliser, la majorité c'est-à-dire 1 300 000 sont déjà inscrites en reste à réaliser l'année dernière.

Ces éléments nous conduisent à douter de la sincérité de vos comptes gonflés par des recettes devenues entre-temps peut-être caduques : la DETR 2018 par exemple. J'ai beaucoup de doute qu'elle soit encore mobilisable. J'ai demandé d'ailleurs, les pièces qui justifient une prorogation de délai pour ces subventions qui ont parfois jusqu'à 7-8 ans d'âge : on ne m'a pas du tout communiqué ce qui a été demandé. Ce sont des recettes que vous êtes incapable d'aller chercher et qui tombent donc dans l'oubli alors qu'on pleure par ailleurs qu'on n'a pas d'argent dans les caisses ?

Les travaux sur les stades ont été terminés depuis plus de 2 ans, ceux du chœur de la Basilique depuis plus d'un an.

Comment expliquer que 446 000 € de subventions manquent dans les comptes pour les stades et 342 000 € pour le chœur de la Basilique ?

Comment expliquer que sur les 1 500 000 € votés pour la Commune au Département du Var depuis 2021, vous n'avez même pas demandé la moitié ?

La réalité Monsieur DECANIS est encore pire que ce qu'on peut imaginer : vous êtes incapable d'aller chercher les subventions et même quand vous les avez, votre gestion est si mauvaise que l'argent ne rentre pas dans les caisses.

Regardons maintenant de près les dépenses de fonctionnement : 16 350 000 € de dépenses courantes dont 9 500 000 de masse salariale. Vous êtes au même niveau de dépenses qu'en 2021. Je vous aurais très volontiers félicité pour cette rigueur, si elle ne se traduisait pas dans les faits par une détérioration grave du niveau de service public rendu à la population : ronds-points et abords des routes non entretenus, on peut tous le constater au quotidien. Ecole sans budget et sans travaux pourtant nécessaires, personnel municipal en sous-effectif, bâtiment public mal entretenu et fermé par manque de travaux ou de personnels comme c'est le cas de la Croisée des Arts ou de la piscine municipale.

On voit aussi que cette rigueur est largement compensée, dois-je dire perdue, par le poids de la dette : 725 000 € d'intérêt payé en 2024 contre 237 000 € en 2021 soit un demi-million de plus qui pèse sur les comptes et les budgets de la commune et qui ne permet pas de vous donner les moyens nécessaires pour mener une vraie politique publique de service à la population.

Vos recettes fiscales pourtant ont augmenté depuis 2020 de près de 3 000 000 d'euros. On voit aussi que vous avez un sens des affaires assez extraordinaire : en plus de souscrire des emprunts à taux variables lorsque les taux sont au plus bas, vous avez réalisé l'année dernière une session d'immobilisation qui a généré une recette inférieure à sa valeur comptable : 429 000 € de recettes contre 616 000 € de sortie de valeurs comptables. De quoi s'agit-il ? j'aimerais bien savoir quelle a été cette bonne affaire pour la commune.

Lorsqu'on se livre à l'analyse des dépenses par destination, le constat est encore plus déplorable : investissement dans la sécurité de même pas 12 000 € sur l'année alors que vous annoncez en grande pompe le renouvellement des caméras de surveillance de la police municipale. J'aimerais bien savoir quand cet investissement sera vraiment réalisé et quand on donnera les moyens à notre police municipale d'agir.

Le fonctionnement des stades est de 93 000 € selon les comptes, hors rémunération du personnel communal. Vous avez oublié de le rajouter, pourtant il y a du personnel qui est affecté au stade dont 37 000 € de facture d'électricité. Il serait peut-être judicieux de ne pas laisser les lumières le soir quand il n'y a personne.

Afin d'avoir une vision complète du coût annuel payé par les contribuables pour le fonctionnement de ces stades, il convient bien sûr d'ajouter aussi les 250 000 € de remboursements d'emprunts qui pèsent sur le budget chaque année.

La dette totale de la commune s'est aussi considérablement alourdie et atteint le montant de 13 700 000 € soit 750 € par habitant et il ne se passe pas une année où vous ne faites pas de nouveaux emprunts, en alourdissant l'ardoise que vous allez laisser.

Les provisions pour les 2 000 000 d'euros que vous devez à l'Agglomération ne figurent toujours pas dans les comptes et nous savons maintenant aussi que les déficits de l'EHPAD continuent à filer malgré l'aide massive reçue et comme il s'agit d'un EHPAD qui appartient à la commune, tôt ou tard il faudra faire face.

C'est, Monsieur le Maire, pour toutes ces raisons que nous allons rejeter ce compte administratif et contester sa sincérité.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame GARELLO, vous êtes tout de même extraordinaire : après avoir hurlé pendant 4 ans que nous gérons de façon catastrophique, qu'on allait droit dans le mur, qu'on était sous tutelle et je ne sais quoi encore, vous prétendez maintenant qu'on épargne trop et qu'il aurait fallu dépenser tout notre excédent et qu'on n'a pas à garder de l'argent dans les caisses de la commune.

La réalité est que nous avons mis 4 ans à redresser une situation financière très dégradée que vous nous avez léguée quasiment tous ceux que vous êtes là et qu'en dépit de toutes les accusations, nous sommes fiers de pouvoir présenter un compte administratif sain sans avoir eu à toucher les impôts et si nous avons pu céder les deux terrains que vous avez refusé de vendre nous aurions remboursé comme prévu le prêt intercalaire de 1 100 000, ce qui nous aurait permis de passer d'un taux d'endettement normal à vertueux, tout en finançant des travaux dans les écoles qui étaient prêts à être engagés.

Hélas, plutôt que cela vous avez choisi la stratégie de l'opposition systématique de la terre brûlée, privilégiant vos intérêts politiques à ceux de nos concitoyens.

Ceci dit, ce n'est que partie remise et tous les projets que nos citoyens attendent et qui pourront être financés grâce à notre gestion rigoureuse seront engagés dès le mois d'avril 2026 et toujours sans avoir à toucher aux impôts.

Pour en revenir au compte administratif 2024, puisque c'est quand même ce qui nous intéresse au premier chef aujourd'hui. Les 2,5 million d'excédents dont vous parlez représentent le cumul de l'excédent d'investissement environ 1 million et de l'excédent de fonctionnement environ 1,5 million.

Ces deux excédents reprennent eux-mêmes les soldes antérieurs de l'année 2023. La part la plus importante est l'excédent de fonctionnement qui est un excédent tout à fait normal pour une ville de notre strate. Pour donner un ordre d'idée, chaque mois nous versons environ 1 000 000 d'euros de masse salariale. Nous devons préserver cet excédent de fonctionnement afin d'une part de se

prévaloir de toutes dépenses imprévues qui pourraient survenir comme cela a été le cas pour l'incendie de l'école Jean Moulin et d'autre part en prévision de verser une partie dans la section investissement le moment opportun. C'est aussi cela « la gestion en bon père de famille ».

Quant à l'excédent d'investissement, vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'est pas dans les caisses. Il a déjà été incorporé au moment du vote du budget primitif et donc il est utilisé : aujourd'hui ces 1 000 000 d'investissements sont déjà utilisés pour financer des opérations qui sont inscrites et qui sont en train d'être réalisés pour certaines, ou qui vont l'être dans les semaines et les mois à venir. Alors, vous pourrez continuer pendant longtemps à nous accuser d'à peu près tout, mais il y a quand même un juge qui va arriver relativement rapidement : c'est la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous rappelle que je leur avais demandé de venir à Saint-Maximin et de nous faire un bilan complet sur les 5 dernières années, puisque en général lorsqu'ils interviennent c'est toujours sur les 5 ans et nous aurons dans quelques temps, tout le loisir de débattre sur les comptes de la commune.

Vous verrez qu'on aura certainement des résultats qui sont tout autre que ce que vous pouvez affirmer en gesticulant un peu partout sur tous les réseaux. Voilà je vous remercie.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

D'abord Monsieur DECANIS, vous avez demandé à la Cour des comptes de venir en début de mandat pour auditer ce que vous avez trouvé. Aujourd'hui, la Cour des comptes arrive pour auditer la gestion de, oui c'est une émanation de la Cour des comptes comme vous le savez, donc elle arrive pour auditer votre gestion à vous, ce n'est absolument pas ce que vous aviez demandé. Ils arrivent pour vous contrôler, pas du tout à votre demande mais dans le cadre des contrôles systématiques qu'ils exercent sur les collectivités. Deuxièmement, je doute qu'ils applaudissent le fait de reporter les mêmes recettes d'années en années pendant plus de 5 ans. Cela s'appelle, Monsieur DECANIS, des recettes fictives qui gonflent votre compte administratif et qui affichent un faux résultat positif et on le saura effectivement très rapidement, je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame GARELLO, je vous transmettrai le courrier de demande de saisine de la Chambre Régionale des Comptes.

Je le redis avec force et vigueur : c'est moi qui ai sollicité la Chambre Régionale des Comptes il y a, à peu près 2 ans et demi et je peux vous transmettre le courrier que j'ai adressé au Préfet pour lui demander de faire intervenir la Chambre Régionale des Comptes avec qui j'ai échangé à plusieurs occasions parce qu'ils m'ont demandé mes motivations.

Intervention de Monsieur SAETTLER

Merci pour votre promesse de transmission de documents : en général vous le promettez mais vous ne le faites pas.

Je viens de terminer moi-même : il n'est pas surprenant de trouver les différences entre les crédits ouverts et les montants réellement utilisés mais on ne s'attend pas à trouver autant d'écarts. Par exemple, pour les bâtiments communaux 440 000 € étaient inscrits au budget et au final seuls 300 000 € ont été engagés : cela fait 140 000 € d'économie par rapport au budget dont la moitié est faite sur les bâtiments scolaires. Alors à première vue on pourrait croire que vous aviez simplement

réussi à faire des économies ou que les besoins étaient moindres mais quand on connaît l'état de nos bâtiments, on comprend surtout que ce poste de dépense a été minimisé alors même qu'il est essentiel.

C'est là que le problème se pose : ces travaux devront de toute façon être réalisés. Simplement, plus on attend, plus ils coûteront chers en raison de la dégradation progressive des bâtiments. C'est donc une stratégie de court terme qui risque d'alourdir la facture demain.

Ce que l'on constate donc, c'est que l'excédent affiché de 480 000 € en investissements repose en grande partie sur ces dépenses non réalisées pour les bâtiments communaux.

Ce n'est pas une économie, c'est un report de charge et probablement un surcoût pour l'avenir.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour la petite histoire, nous venons d'élire le Président de séance, pour la première fois depuis votre élection nous respectons la loi. C'est vraisemblablement la conséquence du recours que nous avons formulé auprès du Préfet, Mireille BOEUF et moi-même l'année dernière notamment lorsque nous nous sommes plaints de l'insincérité de vos comptes. Et j'y vois la présence de la Cour des comptes dans ce cadre plutôt que dans le vôtre.

Ce compte administratif, est le même que les précédents, à savoir qu'effectivement Madame GARELLO l'a démontré : vous maximalisez les produits en des produits qui sont plus que virtuels et quant aux charges, vous les oubliez. Je dis toujours que la comptabilité c'est bien parce que les chiffres sont toujours exacts, on les retrouve. Mais ce qu'il est important de regarder dans une comptabilité ce n'est pas ce qu'il y a, c'est ce qu'il n'y a pas.

Ce qu'il n'y a pas chez vous, ce sont les provisions pour les risques ne serait-ce que les contentieux. Il n'y a aucune provision pour les nouveaux contentieux qu'a pu engager la ville.

Il n'y a pas non plus de provision pour vos dettes, je rappelle que nous devons les dettes concernant l'eau et l'assainissement à la communauté d'Agglomération. Je ne parle pas bien sûr d'exercice 2020 mais de 2019 à la clôture et au transfert des compétences. Nous n'avons encore sur ce chapitre, rien versé.

En réalité, une fois qu'on a un petit peu débarbouillé, qu'on a disons « dans le clair-obscur à la Rembrandt » parce que la clarté de maîtrise de BÉTRANCOURT est vraiment très sombre. Une fois qu'on a un peu nettoyé le tableau, on s'aperçoit qu'il est beaucoup moins, beaucoup moins heureux. Donc bien évidemment, on sera amené à voter contre ce compte administratif.

Mais je tiens à souligner aussi que toutes ces économies soi-disant, que vous avez faites, notamment en matière de frais de personnel : les fameux 8 % de personnes en moins dans la collectivité, pèsent lourdement au quotidien sur la vie de nos habitants.

On l'a vu sur les différents équipements, on le voit encore quand on veut faire une réservation de spectacle mais on vous en reparlera dans les questions orales.

On le voit à tout point de vue quand on a besoin de faire une formalité, dans l'état des écoles, dans votre façon de d'appréhender les habitants donc cela pèse très lourd parce qu'un compte

administratif, ce n'est pas seulement de juger des comptes, surtout quand c'est le dernier d'une mandature.

C'est juger de la politique qui a été menée et elle est catastrophique pour la commune et j'espère qu'elle va s'arrêter rapidement.

Intervention de Monsieur le Maire

Si j'ai bien compris, vous auriez souhaité qu'on maîtrise moins les dépenses de fonctionnement, qu'on dépense plus en personnels, qu'on dépense plus pour les écoles, qu'on dépense plus à peu près partout mais qu'on n'ait pas de recettes supplémentaires. Donc, c'est quelque chose qui n'est pas si simple que cela. Ceci dit, c'est votre jeu, vous jouez à la partition, vous débarbouillez comme vous dites, vous faites ce que vous voulez.

En ce qui concerne la séance, depuis que je suis élu à Saint-Maximin, opposition et majorité comprises, je n'avais jamais vu d'élection de président de séance pour le compte administratif : c'est la raison pour laquelle on ne l'avait jamais fait auparavant. Le préfet nous a indiqué que la législation à présent voulait que l'on élise le président de séance, donc on l'a fait.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je voulais préciser quand même l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales précise que lors des séances où est voté le compte administratif, on élit un président de séance. Par conséquent cette séance s'achève soit lorsqu'il n'y a plus le quorum, soit lorsque l'ordre du jour est épuisé.

Intervention de Monsieur le Maire

Je regrette ce n'est pas l'interprétation que nous avons eue. Je suis sorti, vous avez eu la présidence de séance pour le compte administratif et pas pour le reste de la séance. Monsieur PICH n'a pas la vérité révélée et si vous n'êtes pas d'accord vous aurez tout aise de faire un recours auprès du représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote. Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Monsieur Nicolas SAETTLER, conseiller municipal, désigné Président de séance par la délibération n°28/2025.

Monsieur le Président entendu

Le conseil municipal délibère :

- REJETTE le compte administratif 2024 / Budget principal de la Commune

Contre : 18 (Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Malaury TORRES, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Nathalie FRAZAO, Jacques FREYNET, Christian LOMBARD, Hélène HENRI, Christine LANFRANCHI, Olivier BARRAU, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA)

Pour : 11 (Blandine GOMART-JACQUET, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA).

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

30 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 /BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Intervention de Monsieur PICH

On ne peut pas voter un résultat qu'y n'a pas été approuvé. Cette délibération est sans objet.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH, ce n'est pas le coup d'Etat permanent : il y a des règles, on les suit. Si on considère que les règles ne sont pas respectées, on va voir le représentant de l'État mais on ne monte pas sur une barricade avec deux casseroles. Un conseil municipal ne marche pas comme cela.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de la manière suivante :

| | |
|--|-----------------------|
| <i>Excédent de fonctionnement 2024 à reporter en section de fonctionnement (ligne R.002 = résultat de clôture 2024)</i> | <i>1 522 895,63 €</i> |
| <i>Résultat d'investissement 2024 à reporter en section d'investissement (ligne R.001 = résultat de clôture 2024 investissement)</i> | <i>480 564,92 €</i> |

La majorité des conseillers municipaux REFUSE DE PRENDRE PART AU VOTE

- La délibération relative à l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 / Budget principal de la Commune n'est pas votée*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

31 - MODIFICATION PAR SUITE D'ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION 21/2025 PORTANT RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE MARIE-MADELEINE DE SAINT- MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ET DE SON MOBILIER AVENANT AU CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS POUR DIVERS TRAVAUX

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

J'en profite pour reposer la question : pourquoi les subventions qui étaient votées par la DRAC et la Région pour la restauration du Chœur de la Basilique n'ont pas été encaissées alors que la restauration est déjà terminée depuis plus d'un an ?

Intervention de Monsieur le Maire

Il y a eu d'autres opérations qui se sont prolongées maintenant tout a été envoyé pour obtenir le solde.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Mais quand vous clôturez une opération, vous devez demander rapidement les soldes sinon vos subventions deviennent caduques.

Intervention de Monsieur le Maire

Il y a des dates de caducité et on en tient compte.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Donc, cela fait plus de 3 ans que les soldes de ces subventions sont reportées en recette et cela ne vous dérange pas vous trouvez que c'est normal. J'ai le tableau de tous vos reports depuis 2020 et cela ne fait pas un an.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier l'article 2 du contrat d'offre de concours tel qu'adopté par le Conseil Municipal le 2 juin 2025.

En effet, par suite d'une erreur de frappe la participation financière de l'association « Les Amis de la Basilique » est erronée.

VU la délibération 156/2023, du 21 juin 2023, portant convention de mécénat avec l'association les Amis de la Basilique ;

VU la délibération 21/2025 du 2 juin 2025 ;

VU le projet d'avenant ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- *d'approuver l'avenant n°1 au contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique, adopté par délibération n°21/2025,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE l'avenant n°1 au contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique, adopté par délibération n°21/2025,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

32 - REMBOURSEMENT FRANCHISE / SINISTRE ROBERT TOMATIS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rembourser la somme précitée conformément au contrat Responsabilité Civile appliqué par notre assureur.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE le remboursement de la somme précitée conformément au contrat Responsabilité Civile appliqué par notre assureur*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits

33 - DELIBERATION RELATIVE A LA RENONCIATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE / DIA

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver la renonciation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé pour les 34 DLA présentées,*
- *De l'autoriser, à signer tout document nécessaire se rapportant à ces affaires.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE la renonciation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé pour les 34 DLA présentées,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ces affaires.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

34 - DELIBERATION RELATIVE A LA RENONCIATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION POUR LA CESSION DES FONDS COMMERCIAUX OU ARTISANAUX / DIA

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver la renonciation du droit de préemption pour de la cession du fonds de commerce de la DLA susmentionnée,*
- *De l'autoriser, à signer tout document nécessaire se rapportant à cette affaire.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE la renonciation du droit de préemption pour de la cession du fonds de commerce de la DLA susmentionnée,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette affaire.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

35 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME RELATIVE A LA MODIFICATION DE L'OAP ET DU REGLEMENT DU SECTEUR DE PROJET MIRADE ET SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ANNULATION PARTIELLE DU PLU EN DATE DU 8 JUILLET 2020

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Cette modification numéro 6 a été réalisée sans aucune concertation avec les élus municipaux. On ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants de la modification. Pas d'étude d'impact, on regrette par ailleurs que des sujets très différents soient mis ensemble : il n'y a pas que la zone Mirade dans la modification. Il y a plein d'autres sujets qui auraient mérité d'être considérés séparément.

On votera donc contre la modification numéro 6 et on vous demande de réunir la commission municipale d'urbanisme pour étudier les différents aspects des modifications à venir.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Dans ce projet, nous ne trouvons aucune étude sérieuse sur la partie économique ni sur son attractivité réelle. Encore une fois, vous nous proposez une opération de promotion immobilière sans la moindre réflexion d'ensemble. Il est temps que Saint-Maximin cesse d'autoriser des implantations commerciales hors du périmètre prévu par le programme Petites Villes de Demain. Ce que vous projetez ici est ni plus ni moins que de vider le cœur de ville au lieu de le renforcer. Nous devrions, au contraire, profiter de l'opportunité du site de Mirade pour y implanter des activités utiles, non commerciales et structurantes pour le territoire.

Je suis favorable, par exemple, au transfert du CFA sur ce site dans un pôle d'activités accueillant petites entreprises, artisans et bureau. Bref, des actifs qui consommeront au centre-ville, au bénéfice de nos commerçants existants. Pas à un exil à Bonneval, comme vous l'avez proposé qui ne fera que les priver d'une clientèle de proximité.

Il faut changer de logique : priorité à la ville vivante, pas à la ville dortoir ni à la ville centre commercial.

Il faut mettre fin à cette course à l'expansion démographique qui ne bénéficie qu'aux promoteurs alors que nous sommes déjà plus en mesure d'offrir un service public décent à nos habitants.

Pour ces motifs je vous demande de rejeter cette modification du PLU.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

Je voulais juste signaler mon étonnement quand je suis allée voir le commissaire enquêteur à qui je signale certains points. Il n'était pas au courant et il me dit : « oui non mais je n'ai pas lu le contenu entier de toute façon, et je ne prends pas de note ».

Donc je suis très étonnée sur cette manière d'enquêter et de réunir les preuves.

Intervention de Monsieur le Maire

Vous ferez un recours contre le commissaire enquêteur.
Il ne dépend pas de la mairie, ce n'est pas nous qui le payons.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Une petite précision, Monsieur le Maire, c'est simplement que je constate que, à Bonneval, l'enquête publique a toujours été pendant les vacances d'été, celle-ci pendant les vacances de Pâques.

Je me demande si cela tombe par hasard ou si c'est un choix de faire des commissions d'enquête au moment où les gens sont en vacances et souvent pas là.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *Approuver la procédure de modification n°6 du plu portant relative à la modification de l'OAP et du règlement du secteur de projet Mirade et sur la prise en compte de l'annulation partielle du PLU en date du 8 juillet 2020.*

Conformément aux articles R153-20, R153-21 et R153-22 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information et sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le dossier de la modification n°6 du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Var.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à la Préfecture du Var.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

- *REJETTE la procédure de modification n°6 du plu portant relative à la modification de l'OAP et du règlement du secteur de projet Mirade et sur la prise en compte de l'annulation partielle du PLU en date du 8 juillet 2020.*

Contre : 18 (Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Malaury TORRES, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Nathalie FRAZAO, Jacques FREYNET, Christian LOMBARD, Hélène HENRI, Christine LANFRANCHI, Olivier BARRAU, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMLA)

Pour : 12 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA)

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Pouvez-vous juste donner les résultats des votes s'il vous plaît ? Là, manifestement c'est rejeté. Dites-le quand même, qu'on n'ait pas de conflit après par rapport à cela.

Intervention de Monsieur le Maire

Tous les groupes d'opposition ont voté contre cela vous va ? On ne va pas recompter à chaque fois, délibération par délibération quand il y a la majorité. Qui est contre vous l'aurez dans le compte-rendu.

36 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Intervention de Madame GARELLO

Je vois une dépense relative à la mise en place de climatiseurs pour l'école maternelle Paul Verlaine par l'entreprise Toka clim pour un montant de 9 554 €. Vous nous demandez donc l'autorisation d'engager cette dépense alors que vous avez déjà annoncé sur les réseaux sociaux avoir signé le devis.

Donc, soit vous mentez sur les réseaux sociaux et vous n'avez pas signé ce devis, soit c'est une information importante pour ce qui vous suivent, vous avez signé alors que vous n'avez pas le droit : ce qui est un délit. Laquelle des deux solutions est la vraie ?

Intervention de Monsieur le Maire

Je vous rassure Madame GARELLO, j'ai demandé à ce qu'on ait les devis pour aller le plus vite possible et les passer au Conseil. C'est ce que j'ai exprimé non pas sur les réseaux sociaux mais sur la boucle Les Amis du Maire, que je vous engage tous d'ailleurs à rejoindre puisqu'on y trouve beaucoup d'informations intéressantes. Donc, ce que j'ai demandé, c'est qu'on ait le devis pour le présenter aujourd'hui et pouvoir les poser le plus rapidement possible, voilà.

Intervention de Madame GARELLO

Je n'ai pas le plaisir de faire partie de vos amis mais j'ai vu sur les réseaux sociaux, un poste dans lequel vous affirmez que malgré les bâtons qu'on vous met dans les roues, vous avez signé un devis pour les climatiseurs. Donc vous affirmez, vous l'avez écrit sur votre compte Facebook.

Intervention de Monsieur le Maire

Vous avez des bonnes lectures Madame GARELLO, vous voyez cela évite d'écouter toutes les rumeurs, tout ce qu'on peut entendre, toutes les sottises qui traînent : là au moins ça permet de voir la vérité.

Intervention de Madame GARELLO

Donc vous avez signé le devis alors que vous n'avez pas le droit : c'est cela la vérité.

Intervention de Monsieur le Maire

Maintenant, il y a deux solutions : soit vous l'acceptez, soit vous ne l'acceptez pas. Je pourrais toujours corriger en disant que je me suis un peu avancé : Madame GARELLO ne voulait pas. Donc est-ce que vous êtes d'accord ou pas pour accepter ces dépenses.

Mais vous voyez qu'on arrive même à voter tous ensemble.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement et investissement des Services Techniques :

- *Service Bâtiment :*
 - *Remplacements des portes des classes 2 et 3 de l'école maternelle Paul VERLAINE auprès de l'entreprise SAINT MAX ALUMINIUM, pour un montant de 10 905,60 € TTC (ST250640) ;*
 - *Pièces de remplacements pour les blocs BAES et les extincteurs de divers bâtiments communaux auprès de l'entreprise VAR INCENDIE 83, pour un montant de 2 665,20 € TTC (ST250631) ;*
 - *Dépose et repose d'un sol souple pour le jeu d'enfant de l'école maternelle Paul BARLES auprès de l'entreprise ECOGOM, pour un montant de 9 625,86 € TTC (ST250651) ;*
 - *Remplacement du ballon échangeur de la chaudière de l'école Victor HUGO par l'entreprise MTC, pour un montant de 3 876,00 € TTC (ST250662) ;*
 - *Mise en place de climatiseurs pour l'école maternelle Paul VERLAINE par l'entreprise TOKA CLIM, pour un montant de 9 554,00 € TTC (ST250674)*
- *Service Voirie :*
 - *Achats auprès de l'entreprise TECMARQUAGE de peinture routière pour réfection des marquages au sol, pour un montant de 3 045,60 € TTC (ST250638) ;*
 - *Commande de contrôle et de pesage des poteaux incendie auprès de l'entreprise ALTEREO, pour un montant de 11 404,80 € TTC (ST250641)*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

37 - MODIFICATION TARIFAIRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Intervention de Madame GARELLO

Deux éléments dans cette délibération :

Le premier élément concerne la tarification de la cantine scolaire pour les enfants des classes ULIS. Sur la commune, il y a trois classes ULIS et 25 enfants et certains d'entre eux viennent des communes voisines qui n'ont pas de classes adaptées. Pour rappel les classes ULIS sont les classes qui accueillent des enfants en situation de handicap.

Le 13 septembre l'année dernière, vous avez fait voter au conseil municipal, une délibération qui portait le tarif de la cantine pour les enfants issus des autres communes de 3,90 € à 7,90 €, justifiant ce coût par le fait que les enfants viennent pour être scolarisés à Saint-Maximin par convenance personnelle des parents. Or, vous avez oublié de préciser que parmi ces enfants il y avait effectivement des enfants des classes ULIS qui viennent non pas pour des convenances personnelles mais parce que, tout simplement, ils n'ont pas d'autre choix.

Donc, on considère que la vie de ces familles et de ces enfants est déjà suffisamment compliquée pour les pénaliser avec un tarif exorbitant de la cantine scolaire qui représente plus de 1 000 € par an d'augmentation pour ces enfants, ce qui n'est pas rien. Par contre, pour la commune, sur un budget de 29 millions d'euros, cela représente 2 000 ou 3 000 € par an.

Donc c'est vraiment ridicule et cela témoigne de la solidarité qu'on a envers ces familles que de remettre le tarif normal qui est de 3,90 €.

Pour rappel, ce que vous facture le prestataire Saint- Max Traiteur pour la cantine scolaire c'est 2,93 € pour les écoles primaires et 3,30 € pour les écoles maternelles. Donc, il y a une large marge en fait pour aller jusqu'à 7,90 € de tarif.

De plus, vous avez appliqué cette délibération de façon rétroactive. Le vote a été fait le 13 septembre, l'application a été décidé à partir du 1er septembre et les familles ont été averties la veille de Noël : donc un beau cadeau de Noël pour ces familles. Donc cela fait que pendant 4 mois, ils ont consommé le service de cantine scolaire sans savoir que le coût avait presque triplé.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'abord d'abroger partiellement cette délibération pour les enfants des classe ULIS, de rembourser les familles si elles ont payé ou d'annuler les titres pour ceux qui n'ont pas payé.

Le deuxième aspect de la délibération qui concerne le tarif de 1 € pour les PAI, c'est-à-dire les enfants qui pour des raisons d'allergie ou régime alimentaire particulier doivent apporter leur propre repas à la cantine. Donc là aussi, on les fait payer 1 € : je trouve cela indécent.

Donc je vous demande la même chose : abrogation de ce dispositif et remboursement des familles à partir du début de l'année. Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame GARELLO, je crois qu'encore une fois, vous jouez un peu un tour de prestidigitateur.

La réalité c'est qu'on ne nous demande pas d'être solidaire avec les enfants mais avec les Maires qui sont vos communes amies, parce qu'en réalité, le coût de revient d'un repas est de 7,90 € pour tous les enfants d'où qu'ils viennent.

Nous facturons 3,90 € pour les enfants de Saint-Maximin, ce qui veut dire que ce sont les contribuables qui prennent à leur charge les 4 € de différence. C'est une œuvre sociale : on décide de faire payer à l'ensemble des Saint-Maximinois, la moitié du repas des enfants qui viennent dans les écoles.

Ceci dit, il y a une loi pour des jeunes qui relèvent du dispositif ULIS qui permet à l'Inspecteur d'Académie, le DASEN, de les envoyer dans l'école où il considère qu'ils pourront suivre un enseignement adapté. Il y a un certain nombre d'écoles qui relèvent du secteur de Saint-Maximin donc il y a les communes de BRAS, de POURCIEUX, de POURRIERES, d'OLLIERES et d'autres. On a demandé tout simplement aux Maires de ces communes-là, de payer le delta pour les enfants de leur commune comme nous, nous le faisons pour les enfants de Saint-Maximin.

Cela n'a posé aucun problème au maire de POURRIERES qui trouve cela tout à fait logique, j'en ai parlé avec lui, le maire de POURCIEUX, le maire d'OLLIERES. Il y a beaucoup de communes qui ont payé sans aucun problème parce qu'il est quand même logique de demander, aux contribuables d'une commune, de faire une action sociale avec les enfants de leur commune.

Est-ce qu'il vous paraît normal de faire payer au seul contribuable Saint-Maximinois une aide sociale par rapport à tous les enfants du territoire de Saint-Maximin ? Il y a quelque chose, là, qui me paraît un peu choquant, au-delà de la somme d'argent que cela représente. Je considère comme c'est d'ailleurs déjà le cas pour les frais de scolarité que c'est à chaque commune de faire du social avec les enfants de sa commune, voilà.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire, derrière les grands principes, il y a la réalité : il ne s'agit que 10 enfants sur l'ensemble. Ils sont répartis sur l'ensemble des communes, et que vous vouliez ou non cela va entraîner des coûts administratifs pour la commune puisqu'il va falloir faire une convention avec chacune des communes. Rien que le coût d'organisation du processus va coûter bien plus cher que l'argent qui va rentrer, c'est la première chose et tout simplement, la deuxième chose : quel est le véritable coût ?

Est-ce que ces 10 enfants qu'on accueille en plus crée une surcharge telle que cela force à créer des emplois et à créer des services ?

Non, jusqu'à preuve du contraire, cela n'a créé aucune extension de travail, aucune charge supplémentaire pour la commune qu'il y ait ces 10 enfants ou pas, la charge d'accompagnement des restauration scolaires est la même, tout simplement. Donc, si vous raisonnez en coût marginal, le coût pour la commune est de 0, voilà c'est tout.

Tout cela n'est que de la mesquinerie, un manque d'empathie à l'égard des familles.

Intervention de Monsieur le Maire

Donc Monsieur PICH, vous être favorable à faire payer aux contribuables de Saint-Maximin, la moitié du repas de tous les enfants qui vivent dans une autre commune, c'est votre position.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Des 10 enfants handicapés qui viennent dans la commune.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH, que les enfants soient handicapés ou pas, vous êtes favorable à ce que les contribuables de Saint-Maximin paient pour l'ensemble des enfants.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Non, vous déformez mes propos comme a l'habitude.

Intervention de Monsieur le Maire

Alors dites-moi plus précisément.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je vous parle des 10 cas d'enfants ULIS.

Intervention de Monsieur le Maire

Oui alors, dispositif ULIS ou dispositif autre chose, vous êtes d'accord pour que ce soient les contribuables de Saint-Maximin qui fassent du social pour...

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je suis d'accord pour faire preuve de solidarité à l'égard de famille d'enfants handicapés d'où qu'elles viennent dès l'instant où elles vivent autour de Saint-Maximin.

Intervention de Monsieur le Maire

Donc vous êtes généreux avec l'argent des autres, Monsieur PICH.

Intervention de Madame GARELLO

J'ai discuté aussi avec les maires des communes voisines, il y a aucune mairie voisine qui a voté un surcoût de la cantine scolaire là vous confondez encore une fois la contribution pour la scolarisation d'enfants dans les autres communes, ce que tout le monde paye. Les autres communes n'ont pas voté un surcoût pour la cantine scolaire.

Intervention de Monsieur le Maire

Pas du tout. Voyez la mairie de POURRIERES, de POURCIEUX, vous verrez : ils ont accepté de nous payer le delta pour ne pas que ce soient leurs résidents qui le paient, Madame GARELLO.

Intervention de Madame GARELLO

Sauf que, eux, n'appliquent pas un tarif majoré pour les enfants de Saint-Maximin qui vont chez eux. Vous dites que tout le monde le fait et que c'est normal, non ce n'est pas normal. Vous êtes la seule commune qui fait cela et comme dit Monsieur PICH, il y a une différence entre coût moyen et coût marginal. Le coût marginal c'est le coût que rajoutent ces 10 enfants à votre service, c'est-à-dire : « Est-ce qu'on a plus d'électricité parce qu'il y a des enfants de plus ? », la réponse est non, « Est-ce qu'on a plus de nettoyage des locaux parce qu'il y a des enfants de plus ? », la réponse est non, « Est-ce qu'on met plus de personnel ? », la réponse est non.

En fait, il n'y a pas de surcoût qui est payé par le contribuable. C'est une invention, là, que vous faites et une confusion entre coût moyen et coût marginal, ce qui n'est pas la même chose. Si vous aviez eu des cours d'économie dans votre vie, vous le sauriez.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame GARELLO, je ne sais pas si c'est une invention mais les maires d'un certain nombre de communes : alors il n'y a pas le maire de BRAS, c'est vrai, je ne sais pas, il doit être votre ami politique mais sinon, la plupart des autres maires et bien trouvent normal de payer, de faire une action sociale pour les enfants de leur commune et c'est normal.

Sinon, les familles devraient payer le coût de revient et pour ne pas qu'elles le fassent, chaque mairie paie pour ses enfants, cela paraît logique.

Intervention de Madame GARELLO

PAI : Pourquoi vous demandez un euro ? C'est aussi un coût que vous supportez les 1 € ? Alors que les parents préparent le repas et l'amènent. Qu'est-ce qui vous coûte 1 € dans cela ?

Intervention de Monsieur le Maire

On vous a donné lors du Conseil précédent tout le détail : comment on arrive à 7,90 €.

Intervention de Madame GARELLO

Justement, cela fait trois fois que je le demande, on ne nous a rien donné. Vous l'avez lu lors du Conseil on ne nous a jamais envoyé le détail.

Intervention de Monsieur le Maire

On vous l'enverra, je gronderai Monsieur le Directeur Général des Services s'il ne vous l'a pas envoyé.

Intervention de Madame GARELLO

Oui, mais bien sûr, comme tous les documents demandés.

Intervention de Monsieur Olivier BARRAU

Par rapport aux classes ULIS, donc c'est un choix la commune de Saint-Maximin de recevoir les enfants ULIS. Au début, on en avait une, on est passé à deux puis à trois parce que je trouve que c'est important pour ces enfants-là d'avoir la possibilité d'être dans des écoles. D'autres communes les avaient refusés et on ne parlera pas de cela. Je trouve que les parents qui ont déjà pas mal de difficultés, parce que c'est très compliqué d'avoir la journée pour leurs enfants avec des taxis qui viennent les chercher pour aller soit chez le médecin soit chez le kiné.

Organiser la journée est déjà compliqué et de leur dire qu'ils sont majorés ou que les autres communes à côté sont majorées pour 10 enfants. Je trouve que cela fait un peu lourd pour la famille qui a déjà pas mal de soucis et de problèmes d'organisation. Par rapport au PAI : c'est vrai que l'on prend la gamelle des enfants et on la met dans un frigo. Si cela vaut 1€, je laisse juge toute la population de Saint-Maximin parce que pour moi cela ne les vaut pas et loin de là. Et je crois que c'était quelque chose que la population de Saint-Maximin peut faire par rapport à ces 10 enfants ou aux gens qui ont des PAI et qui ont besoin eux aussi, d'avoir un repas bien précis que nous la commune, on ne peut pas mettre à disposition car il y a trop de risques.

Je pense que le projet d'enlever tout cela sera très bien vis-à-vis de ces familles et de tous les gens qui ont des soucis, tout le long de la scolarisation de leurs enfants.

Intervention de Monsieur le Maire

Je suis tout à fait d'accord avec vous, moi, Monsieur BARRAU. C'est vrai que cela doit être pris en charge et c'est la raison pour laquelle nous le prenons pour tous les enfants de Saint-Maximin et on demande aux autres maires de faire preuve de solidarité avec les enfants de leur commune. Si elles ne le souhaitent pas, cela devient un problème entre les familles et leur maire mais pas un problème de Saint-Maximin.

Alors vous avez raison, mais ce n'est pas tout à fait trois classes ULIS. C'est un dispositif puisque ces élèves sont dans leur classe et de temps à autre, ils sont regroupés dans le dispositif ULIS et donc c'est l'inspecteur qui nous avait demandé d'accepter trois classes ou trois regroupements puisqu'ils sont dans d'autres classes par moment et par d'autres moments ils sont ensemble.

Je pense que c'est important en termes de solidarité mais c'est à chaque commune de prendre en compte les besoins de ses concitoyens, ce n'est pas à Saint-Maximin de tout prendre. On ne sera pas d'accord là-dessus alors moi je vous propose qu'on passe au vote.

Intervention de Monsieur Olivier BARRAU

Vous n'avez pas répondu à ce que je vous demande : pourquoi pour mettre dans le frigo cela coûte 1 € ?

Intervention de Monsieur le Maire

C'est ce qui a été évalué par les services.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

Pour plus de clarté envers les élus, envers le public pouvez-vous nous communiquer le nombre d'enfants avec un PAI et le nombre d'enfants en ULIS s'il vous plaît ?

Intervention de Monsieur le Maire

Je n'apprends pas tout par cœur avant de venir au conseil, de mémoire il doit y avoir à peu près 30 35 en classe ULIS dans le dispositif complet, dans les trois regroupements entre 30 et 35 à mon avis mais on vous l'enverra, on vous donnera les chiffres précis.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

C'est dommage cela aurait été plus clair pour tout le monde d'avoir le nombre précis de PAI et le nombre précis d'ULIS.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Le renseignement a été pris auprès de l'inspection Académique : il y a 25 enfants dans les classes ULIS dont une dizaine des communes voisines.

Il est demandé au conseil municipal de :

- DÉCIDER d'abroger les effets de la délibération n° 139 du 13 septembre 2024 pour les enfants du dispositif ULIS et d'appliquer les tarifs repas qui s'appliquent aux enfants domiciliés sur la commune.

DÉCIDER d'appliquer pour ces enfants les mêmes tarifs pour la cantine scolaire que pour les enfants domiciliés à Saint-Maximin à partir de ce jour.

- DÉCIDER d'annuler tous les titres relatifs à la cantine scolaire pour les familles des enfants en classe ULIS appliquant la majoration émis par la commune à partir du 1^{er} septembre 2024 et rembourser les familles du trop perçu relatif à la majoration.

- DÉCIDER d'abroger partiellement les délibérations n°123 du conseil municipal du 24 juin 2024 et n°172 du conseil municipal du 16 décembre 2024 et de supprimer la facturation de 1€ pour les paniers repas des enfants sous dispositif PAI.

- DÉCIDER d'annuler tous les titres relatifs à la facturation de paniers repas PAI aux familles concernées depuis le 1^{er} septembre 2024 et rembourser les familles des sommes déjà acquittées.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

- DÉCIDE d'abroger les effets de la délibération n° 139 du 13 septembre 2024 pour les enfants du dispositif ULIS et d'appliquer les tarifs repas qui s'appliquent aux enfants domiciliés sur la commune.

- DÉCIDE d'appliquer pour ces enfants les mêmes tarifs pour la cantine scolaire que pour les enfants domiciliés à Saint-Maximin à partir de ce jour.

- DÉCIDE d'annuler tous les titres relatifs à la cantine scolaire pour les familles des enfants en classe ULIS appliquant la majoration émis par la commune à partir du 1^{er} septembre 2024 et rembourser les familles du trop perçu relatif à la majoration.

- DÉCIDE d'abroger partiellement les délibérations n°123 du conseil municipal du 24 juin 2024 et n°172 du conseil municipal du 16 décembre 2024 et de supprimer la facturation de 1€ pour les paniers repas des enfants sous dispositif PAI.

- DÉCIDE d'annuler tous les titres relatifs à la facturation de paniers repas PAI aux familles concernées depuis le 1^{er} septembre 2024 et rembourser les familles des sommes déjà acquittées.

Pour : 16 (Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Malaury TORRES, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Jacques FREYNET, Christian LOMBARD, Hélène HENRI, Christine LANFRANCHI, Olivier BARRAU, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMLA)

Contre : 12 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA)

Abstention : 2 (Nathalie CANO-MAIREVILLE, Nathalie FRAZAO)

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS

Le 21 juin 2025, le groupe « Tous Unis pour Saint-Maximin » a déposé le courriel contenant les questions suivantes :

1 - En 2020, la ville a été sélectionnée dans le programme Petites villes de demain. Quelles ont été les actions réalisées dans ce cadre et les financements complémentaires obtenus ?

Intervention de Monsieur le Maire

En ce qui concerne Petite Ville de Demain, on a cru que cela allait nous apporter beaucoup, ce qui n'a pas forcément été le cas par car contrairement au dispositif Grand Frère qui est cœur de ville qui permet d'avoir des grosses subventions d'investissement, Petite Ville de Demain ne permet d'obtenir que les subventions sur des études. Plus, un financement qui correspond à 80 % pendant 3 ans du poste de chef de projet et du poste de manager commerce, ce qu'on a utilisé. Donc, on a utilisé 80 % du salaire du chef de projet et 80 % du poste de manager commerce.

Ensuite le dispositif Petite Ville de Demain nous a permis d'avoir un financement pour l'étude sur les pistes cyclables que l'on présentera bientôt de la part du Cerema et également d'obtenir un prêt à un taux bonifié de la Banque des Territoires et surtout sur une durée de 40 ans pour le Parc des Sports qui était prévu dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain » pour permettre de lisser la dette sur une plus longue durée.

Voilà les principales actions dont on a bénéficié. Pour tout le reste, il s'agissait de mener des études dont on n'avait pas forcément besoin. On aurait eu des subventions sur les études on aurait eu, nous, un reliquat à payer et on n'a pas forcément trouvé très utile de le faire pour des études qui n'étaient pas indispensables.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Le manager des commerces et le chef de projet qu'ont-ils réalisé exactement pendant ces 3 ans ?

Intervention de Monsieur le Maire

Le dispositif Petite Ville de Demain est arrivé à son terme, donc on n'a pas remplacé le chef de projet et on n'a pas remplacé non plus le manager commerce.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

On n'a pas vraiment vu les fruits de leur action donc, pouvez-vous me rappeler ce qu'ils ont réalisé pendant les 3 ans où ils ont été payés avec l'argent du dispositif ?

Intervention de Monsieur le Maire

Ils ont travaillé pendant 3 ans et ont été payés. Ils ont mené à bien toutes les actions qui étaient inscrites dans le projet Petite Ville de Demain : vous avez l'université du temps libre qui était aussi inscrite dans le projet.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Ils ont ventilé la Place Malherbe.

2 - Vous avez écrit dans un post Facebook que les études pour la piscine à Bonneval avaient commencé. Or, il n'y a pas de crédits pour ces études inscrites dans le budget de l'agglomération. Pouvez-vous nous préciser quel est le cabinet qui serait missionné pour ces études et quel est l'emplacement exact à Bonneval ?

Intervention de Monsieur le Maire

J'ai rencontré le responsable du service sport de l'Agglomération à la demande du Président donc c'est lui qui m'a fait part des études qui devraient démarrer pour calibrer et même qui ont démarré puisqu'il a commencé à travailler dessus. Avec quel bureau d'étude et avec quel cabinet, je n'en sais rien, ce n'est pas moi qui le nommerai, c'est l'Agglo qui va travailler avec. L'idée, c'est d'avoir d'ici peu une idée précise du calibrage, c'est-à-dire de savoir quel sera le type de complexe aquatique qui va voir le jour à Saint-Maximin parce que de là dépendra le coût de la construction.

Mais tout cela a été engagé au niveau de l'Agglo et si vous voulez avoir plus d'informations, il faudra demander à l'Agglo.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Vous savez bien que l'on ne peut pas engager des études s'il n'y a pas de crédit au budget c'est quand même la base.

Intervention de Monsieur le Maire

Vous demanderez à l'Agglo puisque c'est elle qui a la compétence.

Moi, je me suis contenté de relayer les informations de l'Agglo et à leur dire où serait la parcelle sur laquelle serait implantée la piscine. On l'a envoyé à l'Agglo.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Donc c'est quelle parcelle justement ? C'était la deuxième partie de la question.

Intervention de Monsieur le Maire

On l'a envoyé à l'Agglo, à l'endroit où sera positionné la piscine je n'ai pas les références exactement.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

On peut avoir les références ?

Intervention de Monsieur le Maire

C'est à Bonneval, vous demanderez à l'Agglo.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

On vous demande à vous, vous êtes le Maire de la commune, on vous envoie les questions à l'avance que vous ayez le temps de préparer les réponses : ne me dites pas aller voir l'Agglo.

Intervention de Monsieur le Maire

On vous dira où on mettra la piscine, n'ayez pas peur Madame GARELLO.

3 - Vous avez relancé les patrouilles du soir de la police municipale, mais il n'y a toujours pas de numéro auquel on puisse joindre les policiers après 18h s'il se passe quelque chose. Ne serait-il pas judicieux de réintroduire le numéro d'astreinte qui existait auparavant ?

Intervention de Monsieur le Maire

Le numéro d'astreinte n'a jamais été supprimé, il fonctionne bien. Il y a d'ailleurs beaucoup de nos concitoyens, cela vous a peut-être échappé, qui appellent directement l'astreinte.

Je vais vous donner le numéro parce que je dois l'avoir quelque part : c'est le 06 85 93 53 96. Notez-le, si je vous ne le notez pas vous ne vous en souviendrez pas et c'est toujours le même depuis le début du mandat.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Sauf qu'il n'y a personne qui répond.

Le 20 juin 2025, Monsieur Nicolas SAETTLER du groupe « Démocratie et Transparence pour Saint-Maximin » a déposé le courriel contenant les questions suivantes :

- Je suppose que c'est en tant que membre du conseil municipal que j'ai reçu l'invitation à la présentation de la saison culturelle 2025/2026. L'invitation est valable pour 2 personnes, cela sous-entend que l'événement ne serait pas public, mais alors comment sont choisies les personnes conviées ?

J'ai donc cherché, dès l'ouverture des inscriptions le 13 juin à réserver ma place, en envoyant un e-mail à l'adresse indiquée sur l'invitation.

J'ai, en retour, reçu un e-mail standard, m'indiquant que la billetterie est fermée. L'e-mail donne 2 options : aller sur la page web de la billetterie ou appeler l'office du tourisme.

La première option ne sert à rien, l'événement n'est pas sur le site.

Et l'office du tourisme me répond que ce n'est pas de leur ressort. Je comprends vite qu'ils reçoivent des tas d'appels téléphoniques similaires.

Je passe plus tard à la Croisée des Arts, là aussi, le kiosque de la billetterie est indiqué comme étant fermé et redirige vers l'office du tourisme.

J'enchaîne à l'office du tourisme où on m'explique ce qui se passe :

La personne qui était à mi-temps à la billetterie a été remplacée par quelqu'un qui est à son tour en arrêt maladie. Et donc, tout le monde est redirigé vers l'office du tourisme. Or, il se trouve que l'office du tourisme gère seulement les billets des spectacles de la saison culturelle qui commencera en octobre.

Récemment, la problématique de l'e-mail qui renvoie vers l'office du tourisme a été résolue, mais l'écrêteau de la Croisée des Arts était encore en place il y a quelques jours.

N'avez-vous pas honte, Monsieur le Maire, de balader les usagers de la salle de la Croisée des Arts en les dirigeant inutilement vers l'office du tourisme ? N'avez-vous pas honte de si mal considérer le travail des employés de l'office du tourisme qui ont mieux à faire que de répondre à des appels, qu'on peut imaginer parfois énervés, des usagers qui se font balader ?

Et le pire, c'est qu'à l'époque du déplacement de l'office du tourisme, une solution était toute trouvée : le placer dans la croisée des arts ! Mais je crois que l'idée ne venait pas de vous, vous ne pouviez donc que la trouver mauvaise !

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

C'est une présentation qui est publique, sauf que comme dans toutes les salles de spectacle qu'elle soit publique ou privée, il y a une jauge à respecter. On a 400 places donc vous avez reçu vous en tant qu'élu, en tant que membre du conseil municipal, une invitation à cette présentation vous avez pu aussi recevoir en tant que public de la salle de la Croisée des Arts : vous faites partie du logiciel Sirius et automatiquement on envoie des invitations à tout le public.

Comme dans toutes les salles de spectacle, les premiers qui vont répondre vont avoir une place à la présentation de saison mais cela se fait partout, que ce soit public ou privé. Donc c'est une présentation publique mais on a une jauge de 400 personnes à respecter.

Effectivement, vous avez été nombreux à me contacter même dès le 12 juin alors que l'inscription à la présentation de saison se faisait le 13, mais toujours est-il que vous m'avez informée d'un souci : effectivement, il y avait quand on s'inscrivait par mail, un problème soit c'était l'Office du Tourisme ou de billetterie.

Donc, ce souci de paramétrage, a été corrigé dès le début de la semaine : c'est-à-dire à partir du 15 juin. Aujourd'hui, les choses sont effectivement rentrés dans l'ordre il suffit d'envoyer un mail à l'adresse indiquée et vous avez un agent qui répond petit à petit et qui note les inscriptions jusqu'à à hauteur de 400 personnes.

L'Office du tourisme effectivement que pour la réservation des places et donc n'est absolument pas habilitée à traiter la présentation de saison.

Ai-je répondu à l'ensemble des questions ?

Intervention de Monsieur Nicolas SAETTLER

Et donc, l'écrêteau est toujours en place pour diriger tout le monde vers l'Office du Tourisme ?

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

L'écrêteau n'a plus à être en place, il a été enlevé. De toute façon, si on lit bien c'est : réservation des spectacles. Ce n'est pas réservation pour la présentation, l'écrêteau n'a rien à voir avec la présentation de saison donc si on lit bien on voit que cela ne correspond pas.

Le débat étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h35.

Le 4 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,

Nicole DAVICO-MÉLEK

Le Maire,

Alain DECANIS